



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2025-18

Séance du 08 juillet 2025

Date de convocation :
20 juin 2025

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 11

Résultat du vote :

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. DELOTTE, MMES VAL, BARATAUD, M. LAGRANDE, MME LEOBARDY, MME GODMÉ

Excusés :

Thierry GODMÉ donne pouvoir à Véronique GODMÉ
Nathalie FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à Michel REBEYROL
Antoine-Serge CORREIRA donne pouvoir à Bruno GAUBERT

Secrétaire de séance : Agnès LASCAUX

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de recruter un adjoint technique territorial,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 juin 2024, le conseil municipal a approuvé le tableau des emplois du personnel.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un adjoint technique, à temps non complet soit 7/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2025, sur le grade d'adjoint technique.

Et de modifier le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 :

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 7/35^{ème}, sur le grade désigné ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2025.

ARTICLE 2 :

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2025-18

ARTICLE 3 :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 08 juillet 2025 comme suit :

Dénomination	Situation actuelle	5 avril 2024
Administratif Titulaire		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 temps complet 35h	Vacant
Administratif Contractuel - Emploi Permanent		
Rédacteur territorial	1 temps complet 35h	Vacant
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 temps complet 35h	Vacant
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1 temps complet 35h	Inchangé
Adjoint Administratif territorial	1 temps non-complet 16h	Inchangé
Technique Titulaire		
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1 temps non-complet 33h	Inchangé
Adjoint technique territorial	1 temps complet 35h	Inchangé
Adjoint technique territorial	1 temps non complet 26h30	Inchangé
Technique Contractuel - Emploi Permanent		
Adjoint technique territorial	1 temps non complet 17h30	Inchangé
Adjoint technique territorial	1 temps non complet 21h	Inchangé
Adjoint technique territorial	1 temps non complet 22h55	Inchangé
Adjoint technique territorial	1 temps non complet 7h	Création

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL